



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"A CONTRARIO" PAR L'ASSOCIATION JAZZ EN
FACE A LA SALLE DES ACADEMICIENS LE
SAMEDI 12 FEVRIER 2022 A 16H**

**DÉCISION N° DM-22-018
EN DATE DU 19 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Jazz en face représentée par Madame Béatrice Welter Brunton en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 41, rue de Bellevue – 92160 ANTONY, le samedi 12 février 2022 à 16h dans la salle des académiciens de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Jazz en face, représentée par Madame Béatrice Welter Brunton en sa qualité de Présidente dont le siège social est situé 41, rue de Bellevue – 92160 ANTONY, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « A contrario », le samedi 12 février 2022 à 16h dans la salle des académiciens de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à sept-cents euros (700€ T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220119-lmc1H9303H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/01/2022 Date de Publication : 19/01/2022
